



3Com Technical Support
Cityparc, 1 rue Lavoisier
F-59650 Villeneuve d'Ascq
France

Voice: +33(0)3.20.19.24.24
Fax: +33(0)3.20.19.24.34
BBS: +33(0)3.20.79.95.00
FOD: +33(0)3.20.19.24.68

T E C H N I C A L S U P P O R T

RAPPEL POUR FAIRE UN REMOTE ACCESS (Configuration à distance)

Sur le Courrier à reconfigurer à distance :

- 1) Relever le contenu du registre 42. C'est le code ASCII du caractère dédié au Remote Access (ATS42?). Par défaut, 126 qui correspond à Tilde (~)
- 2) Positionner le registre S41 qui correspond au nombre de tentatives maximum autorisées en cas de mot de passe (mauvais mot de passe). Quand le nombre de tentatives est dépassé, on ne peut plus entrer en Remote Access avant d'avoir raccroché et rappelé.

ATS41=0 Remote Access désactivé

ATS41=n Remote Access activé (n>=1) avec n tentatives de connexion

- 3) Définir éventuellement des mots de passe (sécuriser l'accès) :

AT%P0=<mot_de_passe> Définit un mot de passe pour visualiser uniquement la configuration. (pas de modifications)
Si <mot_de_passe> est vide, alors d'identification nécessaire.

AT%P1=<mot_de_passe> Définit un mot de passe pour visualiser ET modifier la configuration.
Si <mot_de_passe> est vide, alors d'identification nécessaire.

[Nb. Pour valider le Remote sans commandes mais sans mots de passe (avec Courrier Analogique), éteindre le modem. Rallumer le en maintenant le bouton Voice/Data enfoncé]

Sur le modem qui doit reconfigurer le Courier :

- 1) Appeller le courier avec ATDTxxxxxxxxx où xxxxxxxx est le numéro du courier
- 2) La connection s'établit normalement
- 3) Attendre 4 secondes
- 4) Quatre fois de suite, Taper sur les touches <Alt> simultanément avec les chiffres du code ASCII du registre 42 du Courier.

Exemple: S42=126 sur Courier: Taper 4 fois: <Alt> (enfoncee) <1> (lachee) puis <2> (lachee) puis <6>

- 5) Si aucun mot de passe n'est definit, vous obtenez un prompt "Remote->"
- 6) Si un mot de passe est necessaire, alors entrez le. Vous obtenez alors le même prompt.

Pour tout complement d'infos, voir la doc du Courier, à la page C-15.